

La bibliothèque en perspective :

actes de la Journée d'étude du Conseil supérieur
des bibliothèques publiques (CSBP),
organisée le 25 septembre 2006 à la Marlagne

DOSSIER

148

© Stéphane Fefer

SOMMAIRE

INTRODUCTIONS

- *Impliquer les bibliothécaires dans la réflexion sur le métier* 19
par Annick Maquestiau, présidente du CSBP

- *Le contexte général* 21
par Jean-Michel Defawe, vice-président du CSBP

ATELIERS DE REFLEXION

1. *Les métiers en Lecture publique* 22
Animatrice : Viviane Flament,
inspectrice des bibliothèques publiques pour la province de Hainaut
Rapporteuse : Annie Liétart,
bibliothécaire-dirigeante, Bibliothèque locale communale de Namur

2. *Les publics : les usagers* 23
Animatrice : Laurence Boulanger,
bibliothécaire-dirigeante, Bibliothèque centrale de la province de Luxembourg
Rapporteuse : Laure Gloire,
bibliothécaire, Bibliothèque centrale de la province de Luxembourg

3. *Les publics : le public scolaire et le rapport à l'école* 24
Animateur : Jean-Claude Tréfois,
bibliothécaire en chef honoraire
Rapporteur : Luc Battieuw,
bibliothécaire-dirigeant, Bibliothèque publique locale de Bruxelles II-Laeken

4. *Les non-publics* 26
Animateur : Philippe Defays,
bibliothécaire-dirigeant, Bibliothèque de proximité de la Ville de Liège
Rapporteuse : Pauline Ronsyn,
bibliothécaire, Bibliothèque de rue à Tournai

5. *Les usages et les utilisateurs de la bibliothèque : observation des pratiques et des changements* 28
Animatrice : Catherine de Biourge,
bibliothécaire, Bibliothèque locale communale de la Ville de Namur
Rapporteuse : Arlette Remacle,
bibliothécaire-directeur principal, Bibliothèque Les Chiroux à Liège

6. *Les usages et les utilisateurs de la bibliothèque : les technologies de l'information et de la communication* 29
Animatrice : Chantal Stanesco,
bibliothécaire-dirigeante, Bibliothèque centrale de la Région de Bruxelles-Capitale
Rapporteur : François Vandooren,
bibliothécaire, Bibliothèque locale communale de Seraing

7. *Les normes bibliothéconomiques* 31

Animateur : Joël Matot,
directeur des Affaires générales de la Lecture et du Livre de la Ville de Huy /
membre du Bureau du CSBP
Rapporteur : Marc Lavallé,
bibliothécaire-directeur f.f., Bibliothèque centrale itinérante de la province de
Luxembourg

8. *Le marketing* 33

Animatrice : Joëlle Froment,
bibliothécaire-dirigeante, Bibliothèque principale du Sud-Est de Bruxelles
Rapporteuse : Nicole Salières,
bibliothécaire-dirigeante, Bibliothèque d'Etterbeek

9. *Les partenariats : mutualisation du travail des bibliothèques* ... 34

Animateur : Alexandre Lemaire,
bibliothécaire, Bibliothèque locale communale de Genappe
Rapporteuse : Catherine Renson,
bibliothécaire, Bibliothèque locale communale de Durbuy

10. *Les partenariats avec différents acteurs et synergies entre pouvoirs publics* 35

Animateur : Benoit Cosme,
bibliothécaire, Bibliothèque locale communale d'Arlon
Rapporteuse : Dominique Morelle,
bibliothécaire, Bibliothèque locale de Doische

11. *Le financement* 36

Animateur : Jean-Michel Defawe,
administrateur délégué du Centre Multimédia Don Bosco à Liège / directeur de la
FIBBC
Rapporteuse : Christiane Ledoupe,
bibliothécaire en chef, Bibliothèque Les Chiroux à Liège

12. *L'offre et les ressources* 37

Animatrice : Marie Baivier,
bibliothécaire-dirigeante, Bibliothèque locale communale de Braine-L'Alleud
Rapporteuse : Kathleen Simonis,
bibliothécaire, Bibliothèque locale de Woluwé-Saint-Lambert

CONCLUSIONS

- *Un CSBP dynamique* 39
par Viviane Flament, vice-présidente du CSBP

- *Revoir la législation est essentiel* 43
par Annick Vilain, représentante de Fadila Laanan, Ministre de la Culture

INTRODUCTIONS

Impliquer les bibliothécaires dans la réflexion sur le métier

par **Annick MAQUESTIAU**,
présidente du CSBP

En tant que présidente du Conseil supérieur des Bibliothèques publiques, c'est avec beaucoup de bonheur et d'émotion que j'inaugure cette journée de réflexion sur les enjeux et perspectives des bibliothèques publiques.

Ces ateliers, nous les avons mis en place au cours de nos derniers Conseils supérieurs, désirant impliquer un maximum de participants : bibliothécaires, étudiants, représentants des pouvoirs organisateurs. Je reconnais dans cet auditoire de nombreux visages amis.

Comme vous le savez sans doute, étant bibliothécaire de terrain, j'ai vécu avec certains d'entre vous des luttes parfois difficiles pour faire entrer les bibliothèques dans l'ère de ce que l'on appelait les « nouvelles technologies » et pour valoriser ainsi leur patrimoine documentaire.

Aujourd'hui, c'est évidemment le refinancement qui est toujours notre fer de lance. Malgré l'accroissement du nombre de lecteurs, les subventions forfaitaires de la Communauté française en matière de personnel et de fonctionnement sont restées à 6 points, alors que les autres secteurs (arts de la scène et éducation permanente) ont vu passer leur subvention à 10 points !

Les élections auront lieu en mai 2007, il est temps de rappeler à vos responsables politiques que vos lecteurs sont des électeurs, afin que ces responsables prennent les décisions qui s'imposent.

Le but de cette journée est d'ouvrir des nouvelles pistes d'actions innovantes afin de rendre plus performant le secteur des bibliothèques publiques. Mais c'est aussi bien sûr l'occasion rêvée de donner un grand coup de balai à notre législation plus que poussiéreuse.

Nous avons la chance aujourd'hui de compter parmi nous, comme animateurs et rapporteurs, des bibliothécaires les plus dynamiques et les plus créatifs.

Je les remercie au nom du Conseil d'avoir pu nous consacrer cette journée malgré leur emploi du temps très chargé.

Grâce aux thèmes pertinents et actuels traités dans les ateliers, nous donnerons un signe fort pour un changement radical positif de notre secteur.

Ces thèmes que nous aborderons seront : les métiers – les usagers – le public scolaire et le rapport à l'école – les non -publics – l'observation des pratiques et des changements – les technologies de l'information et de la communication – les normes bibliothéconomiques – le marketing – la mutualisation du travail des bibliothèques – les partenariats – le financement – l'offre et les ressources.

Face à tous ces thèmes, beaucoup de questionnements vont surgir :

- 1- Les bibliothécaires sont-ils devenus médiateurs sociaux et culturels ? De toute évidence, leur philosophie du travail reste celle de transmettre la vie et la culture sous toutes ses formes (le questionnement, la résilience, l'espace de liberté et d'humanisme, mais aussi l'espace de rêve, de créativité, d'originalité offerts aux générations présentes et futures) ;
- 2- L'offre étendue des services répond-elle à une demande de plus en plus diversifiée ? (partenariat, consultation internet ...) Il semble que oui puisque *Le Soir* et *La Libre Belgique* du 8 août 2006 répercutent le chiffre positif donné par la lecture publique : en plus des nouveaux usagers, 77% d'inscrits en 2003 se sont réinscrits en 2004 ;
- 3- Existe-t-il une image vieillotte des bibliothécaires ? Si oui, le recours aux techniques de marketing nous permettra de casser cette





© Stéphane Féfer

croissance et de donner une nouvelle image des bibliothécaires. Si, on sait que 47 % de jeunes de moins de 18 ans fréquentent la bibliothèque, il est important de pérenniser leur fréquentation ;

- 4- *Les bibliothèques sont-elles organisées comme des lieux particuliers de conservation de documents ? Ou doivent-elles et peuvent-elles aussi contribuer à l'organisation de la bibliothèque publique virtuelle ? Par le biais des technologies de l'information et de la communication, on passe de la bibliothèque contenue dans ses murs à la bibliothèque accédant au WEB, à la bibliothèque sans frontière. Grâce au nombre de plus en plus important de bibliothèques connectées en réseau, il est possible de créer des outils communs efficaces comme le catalogue informatisé. La bibliothèque devient un guide indispensable face à la complexification des techniques. Le bibliothécaire est le médiateur entre le lecteur et les supports d'information.*

Vous êtes très nombreux à avoir répondu présent pour cette journée ? ce qui me confirme le désir et le souhait d'être identifié comme bibliothécaire de pointe, responsable et garant de transmission de valeurs éthiques. Merci d'être là et d'apporter votre expérience et vos projets. Madame Martine Garsou, en tant que directrice générale adjointe du Service Général des Lettres et du Livre dans l'éditorial de la revue

Lectures n°147 septembre/octobre 2006, vous annoncez notre journée comme « un moment privilégié pour définir les nouveaux projets à mettre en place ainsi que les objectifs à atteindre ». Merci pour votre présence, votre soutien et votre participation.

Cette même revue Lectures, outil professionnel de qualité, va éditer les actes de cette journée et permettra ainsi de faire connaître le résultat à ceux qui n'ont pas pu être des nôtres ce jour.

Par sa présence attentive et amicale, Madame Annick Vilain, conseillère, va pouvoir transmettre à Madame la ministre le fruit de cette journée de réflexion.

Je profite de cette occasion pour féliciter Madame Yvette Lecomte, directrice de la Lecture publique qui quitte ce poste après lui avoir donné une impulsion dynamique. Grâce à elle, nous avons, entre autres obtenu l'état du réseau de lecture en bibliothèque publique, outil de travail chiffré que nous pouvons proposer à nos pouvoirs organisateurs lorsque nous avons des projets à mener à terme.

J'aimerais terminer cette présentation par la phrase tellement symbolique de Borges : « La bibliothèque a son centre partout et sa circonférence nulle part. »

Bon travail créatif. ■

Le contexte général

par *Jean-Michel DEFAWE*,
vice-président du CSBP

Dans un premier temps, je remercie les nombreux bibliothécaires présents (plus de 220) qui se sont déplacés pour cette journée d'échanges à La Marlagne.

Madame la ministre Laanan ayant invité le secteur à lui faire des propositions sur une révision de la législation en matière de Lecture publique, il faut prendre la balle au bond et faire preuve de créativité. Il faut pouvoir oser « la page blanche » en ne perdant pas de vue cependant ce qu'est, en 2006, le réseau public de la lecture. C'est pour cela qu'il est utile de partager avec l'assemblée quelques chiffres-clés du secteur. L'examen est basé sur le dossier publié au C.L.P.C.F. *Le réseau public de Lecture en Communauté française : évolution 2004* réalisé par Mme Lecomte, inspectrice-directrice de la Lecture publique et ses collaborateurs.

On peut retenir les paramètres suivants, certains ayant été arrondis pour mieux faire apparaître les grandes masses. En Communauté française, on compte actuellement 533 implantations bibliothéconomiques regroupées en 141 réseaux locaux au service de la population. 78 % des habitants sont desservis par une bibliothèque fixe que l'on retrouve dans 60,6 % des communes de la Communauté. Il reste encore des lieux « faiblement irrigués » où les habitants doivent faire de véritables efforts pour atteindre une bibliothèque. Ces zones vierges sont cependant, en partie, compensées par le réseau de bibliobus.

Les réseaux locaux, ouverts plus de 6.000 heures par semaine, offrent plus de 11 millions de documents dont 222.000 de type multimédias. C'est une orientation nouvelle des bibliothèques et qui est très prometteuse pour le futur. 85 % proposent la consultation Internet et 59 % ont un site. On peut noter que 857 postes informatiques sont à la disposition du public. Plus de 25.000 personnes ont été initiées à Internet dans les bibliothèques et plus de 4.500 animations ont été faites sur ce thème. Les chiffres prouvent donc qu'il est incontestable que les bibliothèques sont un véritable partenaire de la pénétration d'Internet dans les populations. Cela doit être redit aux régions dans le cadre de partenariats avec les bibliothèques. Le personnel s'est aussi professionnalisé : on compte 702 ETP à qualification bibliothéconomique et 145 ETP à qualification non-bibliothéconomique dans les réseaux locaux.

Cette offre importante permet d'obtenir des résultats qui méritent notre analyse. Ainsi les usagers individuels et collectifs des bibliothèques locales représentent 16,54 % de la population de la Communauté française avec une meilleure couverture des usagers jeunes (39,3 %) que celle des usagers adultes (10,2%). Par rapport à l'année précédente, il y a donc une légère stagnation des utilisateurs. Les nouveaux inscrits représentent près de 22 %. Légère stagnation également au niveau des prêts, proches de 14 millions d'emprunts mais en réduction d'1% par rapport à l'année précédente. Il faut par ailleurs noter que plus de

415 000 personnes ont participé en 2004 aux 25.000 animations organisées par les bibliothèques.

Je lance dès lors un certain nombre de questions qu'il est souhaitable de soumettre à la réflexion des ateliers. Parmi celles-ci :

- Nos bibliothèques n'ont-elles pas, dans le grand public, une image négative ?
- Le manque de moyens n'a-t-il pas un effet négatif sur nos institutions ?
- Comment partir à la conquête de nouveaux publics, comment faire face à l'attirance pour d'autres supports et adapter notre offre à la demande ?
- L'accessibilité des établissements ne pose-t-elle pas problème ?
- Que faire pour résoudre la problématique de l'inégalité de traitement entre les bibliothèques de droit public et celles de droit privé (d'un côté une ONSS plus favorable, de l'autre davantage de points emploi) ?
- Comment mieux gérer les partenariats avec les écoles dont le nouveau décret « Culture » semble oublier les bibliothèques dans sa mise en application ?

Puis-je rappeler, par ailleurs, que 15 propositions, symbolisées par une bouée, ont été déposées par le Conseil supérieur au cours des États généraux de la Culture dans les mains de madame la Ministre Laanan. Le Conseil a également présenté les droits imprescriptibles du citoyen lecteur au cœur des bibliothèques publiques. Les voici énoncées car le lecteur se doit d'être au cœur de nos réflexions.

1. le droit de prendre son pied ;
2. le droit à l'éveil de l'esprit ;
3. le droit de rencontrer n'importe qui, sans limites ni frontières ;
4. le droit de développer son sens critique ;
5. le droit d'accéder à tous les arts, toutes les cultures, toutes les techniques ;
6. le droit de lire pour acheter à coup sûr ;
7. le droit à la permanence des références ;
8. le droit de se faire raconter des histoires ;
9. le droit d'avoir une bibliothèque publique à proximité de chez soi ;
10. le droit de farfouiller, de butiner, de zapper en toute liberté.

Pour conclure, je souhaite qu'au cours des travaux de la journée, on puisse identifier le mieux possible les problèmes voire oser des pistes de modification de la législation. Le Conseil supérieur des Bibliothèques reprendra à son compte l'ensemble des observations, les analysera voire réinterrogera le secteur pour les approfondir afin que les propositions finales adressées à Madame la ministre soient vraiment le reflet des préoccupations de la base. ■

ATELIERS DE REFLEXION

Atelier 1 : Les métiers en Lecture publique

Animatrice : Viviane Flament,

inspectrice des bibliothèques publiques pour la province de Hainaut

Rapportrice : Annie Liétart,

bibliothécaire-dirigeante, Bibliothèque locale communale de Namur

Une des premières démarches des participants à cet atelier a été de poser un postulat de base : être bibliothécaire suppose :

- l'amour de son métier
- de l'enthousiasme
- une grande ouverture aux mutations et aux changements soit des bases, minimales, communes à tous.

Dans ces trois points apparaît une notion qui a servi de support à la suite du débat et de la réflexion : il s'agit bien évidemment de la notion de « mutation », de « changement ».

Cette mutation, ce changement apparaissent bien sûr de façon évidente quand on pense aux technologies dites nouvelles. Et justement, qu'en est-il de l'adaptation du bibliothécaire à ces technologies ? Est-ce au bibliothécaire à se « diversifier » et à être à même de tout faire (au risque peut-être de se disperser), ou l'institution doit-elle devenir pluridisciplinaire ?

Mais le groupe ne s'est pas limité aux nouvelles technologies; les compétences se multiplient à l'envi, en corrélation directe avec les demandes du public et l'étude des publics potentiels (et donc des activités à leur proposer). La diversification est telle qu'apparaît plutôt l'image d'un bibliothécaire titulaire d'un établissement pluridisciplinaire tant dans ses recrutements que dans sa réalité pratique et quotidienne.

Ceci expose bien sûr trois grands problèmes :

- 1) la différence, parfois énorme, entre équipe effective (qualifiée, mais pas nécessairement en bibliothéconomie) et personnel subventionnable;
- 2) la formation des bibliothécaires
 - une formation de base (à définir précisément) qui doit être exigeante et privilégier la culture générale et l'esprit critique;
 - une « spécialisation » qui doit être proposée soit à la fin du cursus scolaire, soit en formation continue;
 - une formation universitaire, dont le groupe pense qu'il serait nécessaire d'unifier les contenus et les durées.
- 3) la révision du cadre des bibliothèques, afin d'y permettre l'intégration de personnes qualifiées dans d'autres domaines sans hypothéquer leurs possibilités d'évolution de carrière.

Dans la « ligne directe » de ce cadre, l'accent a été mis :

- sur l'insuffisance des équipes face à la multiplicité des tâches
- sur le manque de confiance de certains PO en l'outil.

Alors : redéfinissons nos missions de base, nos buts, les différents moyens à mettre en œuvre et, surtout, osons remettre la bibliothèque au centre de la vie de la commune, comme lieu de défense de la démocratie (culturelle), comme lieu où le citoyen pourra devenir responsable et autonome.

Redéfinissons la bibliothèque comme « lieu des liens entre des documents et des usagers » (selon Michel Melot), étant bien entendu que lesdits documents peuvent être autant virtuels que matériels. ■



Atelier 2 : Les publics : les usagers

Animatrice : Laurence Boulanger,

bibliothécaire-dirigeante, Bibliothèque centrale de la province de Luxembourg

Rapportrice : Laure Gloire,

bibliothécaire, Bibliothèque centrale de la province de Luxembourg

Les usagers qui représentent le public au service duquel nous sommes, évoluent de manière rapide dans notre société en pleine mutation. Leur représentation tout comme leurs besoins s'élargissent au-delà même de nos institutions que sont les bibliothèques. L'image de l'utilisateur qui s'inscrit dans une bibliothèque et qui emprunte des documents est devenue beaucoup trop réductrice. Aujourd'hui, l'utilisateur peut être le lecteur qui fréquente un point relais de la bibliothèque, celui qui bénéficie du prêt à domicile, le jeune qui lit un livre prêté à une maison de jeunes, mais aussi une personne qui consulte le catalogue en ligne, Internet, un journal ...

Par ailleurs, nous ne nous adressons plus au public mais à des publics qui se diversifient et se multiplient proportionnellement aux changements fulgurants de la société contemporaine.

Par conséquent, nous ne pouvons poser les jalons de notre rôle et de nos missions de demain sans passer par la connaissance pointue et la redéfinition de ces différents publics auxquels nous nous adressons quotidiennement.

La discussion concernant l'« usager » débouche inévitablement sur les « non-usagers ». Pourquoi sont-ils si nombreux à ne pas fréquenter la bibliothèque, ces fameux 80 % ? Plusieurs raisons sont avancées dont la principale, à savoir l'image obsolète et vieillotte que véhiculent encore trop souvent les bibliothèques à l'heure actuelle malgré le travail accompli par les professionnels!

Rendons nos bibliothèques incontournables, plus attractives, plus vivantes, plus visibles et plus accessibles. Sortons de nos murs et allons à la rencontre de ces personnes qui nous évitent. Suscitons la rencontre des usagers entre eux par un accueil convivial. Adaptions nos collections en fonction de la demande de la population que nous sommes amenés à desservir. Adaptions également nos horaires afin qu'ils soient en pleine adéquation avec les besoins respectifs des différents publics.

Une signalisation routière indiquant clairement la localisation des différentes bibliothèques en Communauté française semble constituer « la priorité » *sine qua non*. L'uniformisation des modalités d'accès à nos institutions est un autre enjeu de taille favorisant leur ouverture à tous. Cette perspective raboterait nos disparités et particularismes, entravant l'image fédératrice de la lecture publique, et pourrait prendre la forme d'une carte et d'un règlement d'accès unique.

Quant aux collections, la majorité des bibliothécaires s'accordent pour dire que les normes législatives en matière d'ouvrages, garantissant la

diversité et le pluralisme des collections, sont trop rigides pour permettre d'ajuster correctement l'offre à la demande de leurs publics.

Une proposition concrète consisterait à légiférer selon deux niveaux c'est-à-dire un niveau général et commun comprenant des normes à respecter par l'ensemble des bibliothèques en Communauté française et un second niveau comprenant des normes plus souples permettant une réponse en fonction des besoins plus spécifiques exprimés sur chaque territoire de compétence.

Certains usagers empêchés et exclus tels que les personnes handicapées, les personnes âgées ou sans emploi demandent une attention toute particulière de notre part où le développement de synergies avec d'autres partenaires prend toute son importance.

L'enfant, qui perd le goût de la lecture vers 10 ans, représente également un usager qui préoccupe les bibliothécaires. D'autant plus que l'école est le partenaire privilégié de nos établissements, peut-être trop privilégié, au détriment d'autres partenaires d'ailleurs. Seule une dissociation claire, tant au niveau des professionnels que des services offerts par l'école et la bibliothèque pourrait améliorer cette situation délicate.

Nombreuses sont les actions et animations qui tentent de toucher les non-usagers tels que des points relais dans différents endroits de la cité, la participation à des salons et autres festivités. Cependant d'aucuns s'interrogent si le bibliothécaire et son pouvoir organisateur sont seuls à devoir assumer cette fonction essentielle, qu'est la promotion de la lecture publique garantissant la pérennité de notre démocratie.

En regard de cette multiplicité de publics différents qui demande autant de réponses qu'il existe de catégories d'utilisateurs, de l'évolution des rôles et missions de la bibliothèque d'aujourd'hui et de demain, la formation des professionnels de la lecture publique nécessite un remaniement certain.

Plusieurs pistes évoquées nécessitent autant des moyens financiers, matériels qu'humains. Une réflexion sur les usagers de la lecture publique induit inévitablement un refinancement significatif du secteur de la lecture publique.

Enfin, recentrons l'utilisateur au cœur de notre travail car avant d'avoir des devoirs, cités dans nos règlements respectifs, il a avant tout des droits dont celui d'avoir accès à la lecture. Accès qui lui permettra de se doter d'un sens critique indispensable pour saisir la place qui lui revient dans notre société ! ■

Atelier 3 : Le public scolaire et le rapport à l'école

Animateur : Jean-Claude Tréfois,
bibliothécaire en chef honoraire

Rapporteur : Luc Battieuw,
bibliothécaire-dirigeant, Bibliothèque publique locale de Bruxelles II-Laeken

L' objectif de cet atelier n'était pas de tenir de longs discours mais de s'interroger tous ensemble sur les relations et les synergies possibles à établir avec les écoles. L'atelier est donc structuré en plusieurs points.

1. LA BIBLIOTHÈQUE DOIT-ELLE CONSACRER DU TEMPS, DE L'ÉNERGIE ET DES MOYENS FINANCIERS AU MILIEU SCOLAIRE ?

Si tous, nous sommes d'accord pour dire que l'école est un relais indiscutable, le constat « chiffré » permet cependant de dire que le résultat n'est pas celui escompté puisque nous n'avons pas réellement fidélisé les jeunes. La problématique se pose peut-être dès lors sur l'obligation et non sur la liberté de venir à la bibliothèque. Cependant, on relève l'indispensable partenariat dans l'instruction des enfants : l'école ayant pour mission de doter l'élève de connaissances et d'outils de recherche, la bibliothèque d'offrir des supports adéquats.

Ne faudrait-il pas dans ce cas limiter notre temps et nous consacrer à des projets concrets décidés en commun entre bibliothèque et école ? Ne serait-il pas intéressant de préconiser des projets de lecture avec des enseignants qui ont eux-mêmes un projet ? Autre constat, n'ouvrons-nous pas trop d'heures aux écoles par rapport aux heures d'ouverture destinées au public. Ne devons-nous pas être plus disponibles ? Les musées sont bien ouverts le week-end ? Pourquoi pas les bibliothèques ?

2. SI LA BIBLIOTHÈQUE DÉCIDE DE TRAVAILLER AVEC LES ÉCOLES, NE DEVRAIT-ELLE PAS TRAVAILLER AVEC TOUS LES SECTEURS SCOLAIRES ?

La tendance est de dire que la pratique de collaboration est menée essentiellement avec l'enseignement fondamental mais qu'en règle générale, le travail s'établit avec tous les types d'enseignement. Tout sera fonction de l'environnement scolaire immédiat de la bibliothèque. Une question se pose : ne faut-il pas plutôt choisir des créneaux défavorisés comme par exemple l'enseignement professionnel et technique ? La collaboration avec l'enseignement secondaire semble être plus difficile en raison notamment d'heures de cours morcelées mais ne faudrait-il pas dans ce cas proposer des projets qui impliquent plusieurs professeurs de disciplines différentes ? On pourrait privilégier les contrats de lecture et mettre fin à des visites de classes irrespectueuses, du type :



© Stéphane Féfer

« Je viens pour boucher un trou ». Autre constat, c'est l'absence d'implication des acteurs dans le monde même des bibliothèques, notamment dans sa structure.

3. LA BIBLIOTHÈQUE NE DOIT-ELLE PAS MOBILISER LES PARTENARIATS ?

Le constat laisse entrevoir un déficit important au niveau de la communication entre les différents partenaires et une certaine méconnaissance mutuelle. Il est donc important de prévoir des concertations plus intenses avec le monde de l'éducation permanente et, pourquoi pas, demander aux animateurs socioculturels de dégager du temps pour les bibliothèques. Le bibliothécaire ne peut pas tout faire et être partout à la fois; on pourrait aussi mobiliser des énergies nouvelles chez les autres



© Stéphane Féfer

partenaires. Une fois de plus l'apport du volontariat est soulevé, sous certaines conditions comme la formation.

La bibliothèque doit se fixer des limites et prévoir des spécialisations au sein de son équipe. Prévoir dans son cadre des bibliothécaires polyvalents. Et pourquoi pas dans le cadre d'un réseau, faire jouer l'entraide entre bibliothèques. Comme cela se fait déjà dans certaines provinces, on pourrait envisager de disposer d'une réserve d'animateurs mais cette fois au sein de la Communauté française.

4. QU'EN EST-IL DU BIBLIOTHÉCAIRE DE DEMAIN ?

Les avis sont partagés, d'une part il importe de sauvegarder le métier de bibliothécaire et de rappeler que les études de bibliothécaire suivent l'évolution du métier; d'autre part, certains trouvent qu'il est temps de casser l'image des bibliothèques réservées aux seuls bibliothécaires. Il est temps que la bibliothèque s'ouvre à d'autres professions et pourquoi pas de s'inspirer de l'expérience flamande qui prévoit la création d'un poste pédagogique ?

CONCLUSION

Il serait utopique de dire qu'il nous faut plus de moyens financiers, de moyens humains et de moyens en infrastructure. Nous pouvons rêver

mais nous savons que c'est impossible, c'est pourquoi il est primordial de redéfinir notre place dans la société de demain. Avoir un projet de lecture chez chacun des partenaires semble être une demande unanime pour permettre de dégager des moyens financiers et humains chez tous les partenaires. L'atelier a donc mis en évidence les pistes suivantes :

- La nécessité d'une organisation de formations communes entre les différents acteurs pour favoriser l'élaboration de projets de lecture;
- L'obtention d'un engagement clair de la part des enseignants et la sollicitation des moyens financiers auprès des ministres de l'enseignement (s'inspirer de la collaboration établie en 2004 avec le ministre de l'enseignement fondamental);
- Le dégagement du temps des animateurs socioculturels, lequel serait réservé pour les bibliothèques;
- La création d'une réserve d'animateurs au sein de la Communauté française;
- La révision du cadre des bibliothèques et l'ouverture à d'autres professions;
- La création des bibliothèques en discrimination positive;
- Le partage des moyens entre les différents acteurs;
- Une distinction à effectuer entre les réalités rurales et urbaines;
- L'exploitation et la nécessité de donner les moyens (financiers, humains...) aux nouveaux centres de littérature de jeunesse pour qu'ils puissent devenir des acteurs du développement de la lecture. ■

Atelier 4 : Les non-publics

Animateur : Philippe Defays,
bibliothécaire-dirigeant, Bibliothèque de proximité de la Ville de Liège
Rapportrice : Pauline Ronsyn,
bibliothécaire, Bibliothèque de rue à Tournai

Non-lecteur, non-public, non-usager... Les mots sont nombreux pour caractériser ces fameux 80% de personnes que nous ne touchons pas. Les raisons, les circonstances qui font qu'ils ne lisent pas et/ou ne fréquentent pas nos bibliothèques sont nombreuses et variées. Mais le propos aujourd'hui n'est pas celui-là.

La question ce jour est de savoir comment, dans nos pratiques professionnelles, nous pouvons aller vers eux. Mais comment affiner notre connaissance des non-publics alors que nous sommes toujours à l'intérieur de nos bibliothèques ! Il faut aller hors les murs pour les rencontrer... Ce n'est pas si simple !

Interrogeons-nous sur nos motivations, quels sont les enjeux de la lecture publique ? Qu'ils lisent, peu importe où, mais qu'ils lisent ! Ou que le nombre de lecteurs et de prêts augmentent ? Demandons-nous aussi quels sont les enjeux de nos lecteurs et des non-lecteurs ? Sommes-nous capables de répondre à leurs demandes ? Notre offre est-elle adaptée aux envies, besoins et attentes du non-public ? Quelle est la légitimité de nos collections ? Sur quels critères nous basons-nous pour l'achat de nos livres ? Nous poserons-nous en censeurs moralisateurs en catégorisant des bons et des mauvais livres, des bons et des mauvais lecteurs ? Et puis, n'oublions pas que pour aimer lire, faut-il encore en être capable ! L'école a un rôle à jouer également.

Cette diversité de publics, d'histoires personnelles, de capacités, de freins, de barrières nous incite, nous bibliothécaires, à modifier non seulement nos pratiques mais à développer d'autres facettes de nos fonctions. Il nous faut être professionnels du livre mais aussi animateurs, médiateurs, passeurs d'envies, abolisseurs de barrières... La formation des nouveaux bibliothécaires doit aussi rendre compte de cet aspect des choses.

Mais seuls, évidemment ce n'est pas possible. Il faut développer le partenariat, prendre des multitudes de contacts. Ces partenaires peuvent aussi devenir des médiateurs du livre.

Un outil très intéressant mis à notre disposition est le comité de concertation qui est, quand il fonctionne bien, un vivier d'idées et de projets concrets à mettre en œuvre ensemble.

D'autres acteurs socioculturels proposent également des actions de promotion de la lecture et de l'écriture : balades contées, rencontres



© Stéphane Féfer

littéraires, ateliers d'écriture... Prenons le train en marche et proposons des actions communes.

Mais attention ! Tout n'est pas rose. Partenaires oui ! Instrumentalisés non ! Faisons attention aux enjeux et objectifs de chacun.

De plus il faut que nous revendiquions notre présence dans différentes réunions et commissions culturelles ou d'éducation permanente. Affirmer notre présence et notre volonté d'agir.



© Stéphane Féter

La fracture numérique nous amène aussi à une nouvelle constatation : des lecteurs utilisant les ressources d'une bibliothèque peuvent aussi devenir des non-publics des nouvelles technologies. Il ne faut pas les oublier. Comme il ne faut pas oublier non plus nos lecteurs actuels. Le but n'est pas de les faire fuir mais de trouver une alternative qui va satisfaire tout le monde.

Des actions, nous en menons tous à différentes échelles mais la constatation est identique partout : toucher des non-lecteurs est quelque chose qui prend énormément de temps, d'énergie; c'est plus difficile, tout aussi essentiel, plus lourd, plus long, moins facilement évaluable, plus cher que le reste et pourtant c'est ce qui est le moins financé !

J'en viens donc aux propositions qui ont émergées de cet atelier fructueux et passionnant.

- *Nous devons être moins liés par des statistiques, d'achat, de prêts, de nombre de lecteurs. Pour nous libérer des marges d'action nécessaire et qui varient en fonction des publics rencontrés. Ex : Est-ce qu'installer un coin « café-lecture » dans une bibliothèque est compris dans le nombre de m² nécessaires à sa reconnaissance ?*
- *Une des barrières pour les non-lecteurs est le fonctionnement même d'une bibliothèque et de son règlement. Ne pouvons-nous pas y*

réfléchir pour adapter ce fonctionnement à tous nos publics ?

- *Pourquoi ne pas envisager, plutôt qu'un bilan d'activité annuel sous forme de cases à remplir, de proposer un projet global pour la bibliothèque et d'y définir les moyens que l'on mettra en œuvre pour atteindre des objectifs fixés au lieu de ce rapport figé et pas très représentatif de la vérité ?*
- *Promouvoir une approche plus large du métier lors des formations de bibliothécaire. Tout en sachant qu'une personne ne peut savoir tout faire et donc favoriser des équipes pluridisciplinaires au sein des bibliothèques.*
- *Nous donner les moyens de développer les partenariats. Car prendre des contacts, assister à des réunions, élaborer des projets et les évaluer prend un temps énorme.*
- *Nous donner les moyens financiers et humains nécessaires à ce type d'actions. Pour éviter la dilution d'énergie dans la recherche de financements. Ou alors faudra-t-il multiplier les sources de financements extérieurs quitte à devoir faire des concessions sur ce qu'a été depuis ses débuts une bibliothèque publique ?*

La solution n'est certainement pas loin. Continuons... ■

Atelier 5 : Les usages et les utilisateurs de la bibliothèque : observation des pratiques et des changements

Animatrice : Catherine de Biourge,

bibliothécaire, Bibliothèque locale communale de la Ville de Namur

Rapportrice : Arlette Remacle,

bibliothécaire-directeur principal, Bibliothèque Les Chiroux à Liège

Il ressort des discussions de cet atelier que le prêt de documents reste l'élément majeur, voire moteur, des bibliothèques publiques aujourd'hui même si des animations sont organisées et si Internet est présent dans 80% des bibliothèques. Les collections, elles, se sont diversifiées en passant du livre au CD, cédérom et à la Toile.

Comment dès lors, répondre de manière pertinente à l'évolution de la société, aux demandes du public toujours pressé et stressé qui a été qualifié de zappeur lors des interventions de ce matin.

Différentes expériences ont été relatées :

- une section pour jeunes adultes mise sur pied à Charleroi privilégiant un cadre « peps », une sélection d'ouvrages « loisirs » rangés par thèmes, un mobilier différent où les 18-45 ans se retrouvent régulièrement avec bonheur;
- autre expérience : la mise en évidence, au sein de la section pour adultes d'un coin pour jeunes ou de club ado où ils se sentent accueillis, écoutés, compris;
- création de section jeux fréquentée par des jeunes qui finalement reviennent emprunter un livre.

De manière générale, il est constaté que l'appropriation d'un lieu mène à la fidélisation du public qui le fréquente.

Toutefois, l'individu est en droit de ne fréquenter la bibliothèque que quand il en éprouve le besoin ou la nécessité; c'est sa liberté.

Il importe donc de faire savoir à chacun que la bibliothèque existe et de faire connaître les services qu'elle met à disposition en cassant l'image de la bibliothèque comme seul endroit de prêt.

Il conviendrait de mettre davantage en lumière les bibliothèques et les différents rôles qu'elles peuvent remplir auprès du public.

Ne faut-il pas, pour répondre à la demande du public pressé, transformer nos salles de lecture traditionnelles en vastes centres polyvalents d'informations tous azimuts où le bibliothécaire jouerait le rôle de documentaliste. La qualité du service rendu devrait primer sur la quantité des transactions effectuées. La diversification de l'offre permettrait, sans doute, de toucher un autre public que le public traditionnel.

De même, les partenariats avec d'autres institutions, que la bibliothèque en soit le moteur ou le suiveur, permettraient d'élargir à la fois l'image de marque et les publics.

Même si les pratiques évoluent et si l'animation est de plus en plus présente en bibliothèque, elle reste toutefois le parent pauvre en termes de ressources humaines ou financières, tant du fait des pouvoirs organisateurs que de la Communauté française.

Des différences importantes de pratiques entre bibliothèques rurales et citadines ont été évoquées et devraient faire l'objet d'une attention particulière au niveau législatif.

La question des coûts (inscriptions, amendes ...) a été abordée en vue d'une uniformisation.

La notion du service au public doit évoluer, que la demande émane d'un utilisateur à distance ou d'un visiteur sur le site; cette évolution sous-entend également une remise en question du métier de bibliothécaire ainsi que de sa formation.

De manière pragmatique, les propositions en matière de modification de la législation porteraient sur :

- l'extension du cadre du personnel et du subventionnement à d'autres compétences que bibliothéconomiques telles que animateur, informaticien, coordinateur ...;
- la modification des normes;
- la prise en compte des actions de partenariat;
- l'uniformisation des pratiques en terme de droit d'inscription, règlement ...;
- la lisibilité des bibliothèques publiques;
- la notion de qualité plutôt que de quantité;
- la prise en considération d'autres statistiques que celles de prêt;
- enfin, la prise en compte des différences entre régions urbaines et rurales. ■

Atelier 6 : Les usages et les utilisateurs de la bibliothèque : les technologies de l'information et de la communication

Animatrice : Chantal Stanescu,

bibliothécaire-dirigeante, Bibliothèque centrale de la Région de Bruxelles-Capitale

Rapporteur : François Vandooren,

bibliothécaire, Bibliothèque locale communale de Seraing

Après une brève discussion sur les thèmes à aborder voici ceux qui se sont dégagés :

1. LE CATALOGUE COLLECTIF EN LIGNE

À partir du moment où l'utilisateur dispose à domicile de l'équipement adéquat (ce qui n'est pas le cas de tous les lecteurs), ce service est très utile car il peut consulter les fonds des bibliothèques à distance et réserver des ouvrages et même dans certaines communes obtenir l'ouvrage désiré via la poste ou un transport communal.

Cette dernière possibilité est idéale pour des personnes âgées ou à mobilité réduite.

Cela pose un problème au prêt interbibliothèques qui voit s'accroître sa charge de travail (personnel en plus) et ses frais postaux.

Avec le début des automates de prêt en Communauté française (Bibliothèque des Chiroux de Liège) car c'est déjà le cas en Flandre et avec la réservation en ligne, on peut s'interroger sur le rôle du bibliothécaire, l'idéal étant de concilier à la fois les nouvelles technologies et l'aspect social de la profession.

2. LES COLLECTIONS NUMÉRIQUES

Il apparaît que les supports numériques sont peu fréquents et se limitent aux encyclopédies numériques et aux Cédéroms.

Dans certaines entités, la présence d'une médiathèque décourage une bibliothèque proche d'acheter ce type de support.

Un nouveau service présent dans quelques bibliothèques est le Press-banking concernant principalement des quotidiens en format numérique. Ce service assez coûteux ne permet pas à toutes les bibliothèques d'en disposer et peut provoquer chez certains bibliothécaires un sentiment de bibliothèques à deux vitesses.

Dans un avenir proche, il faudra établir également un statut et une organisation pour l'arrivée du livre numérisé en bibliothèque publique (achat, encodage, disposition).



© Stéphane Féter

3. LE SITE DES SITES

Le site des sites est accessible sur le site Internet de la Communauté française à l'adresse suivante : www.bibliotheques.be.

Le site propose des sites Internet avec un commentaire critique écrit par un bibliothécaire

C'est une sorte de « google critique ».

Le souhait est d'étoffer au maximum ces sites et de mieux faire connaître cet outil au public.



© Stéphane Feiler

4. LA BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE

Également accessible sur le site : www.bibliotheques.be.

C'est un outil intéressant pour le public car il peut poser une question sur un document ou un sujet ou un renseignement précis tout en précisant sa recherche (simple ou approfondie, temps de réponse et types de documents souhaités).

Depuis l'ouverture directe au public (car auparavant c'était par l'entremise d'un bibliothécaire que la question devait être posée), le nombre de questions a considérablement augmenté et la bibliothèque virtuelle a pris son essor grâce à une publicité efficace.

La volonté d'en faire mieux connaître cet outil au grand public.

5. LA FORMATION

Tout d'abord, celle du bibliothécaire en matière de nouvelles technologies qui évoluent sans cesse. Il faut que les formations continues soient toujours à la pointe de l'informatique car le bibliothécaire est amené à utiliser des logiciels compliqués, de la recherche poussée sur Internet, des travaux de bureautique, etc.

Ensuite la formation des usagers, d'une part le sensibiliser à la recherche documentaire et leur donner des grandes lignes; pourquoi pas créer un site Internet à cet effet avec une formule papier également. Et d'autre part, la formation à Internet qui est de plus en plus demandée par les personnes âgées. Étant donné la forte demande de formation, pourquoi ne pas créer un groupe de formateurs qui sillonnaient les bibliothèques en Communauté française.

6. LES ESPACES NUMÉRIQUES MULTIMÉDIAS

La création de ces espaces numériques pose un problème au niveau du personnel employé à cet effet car cela mobilise énormément du temps du bibliothécaire qui ne peut s'occuper à une autre activité. Dans le cadre d'une équipe réduite, il ne faudrait pas que d'autres services au lecteur en pâtissent.

EN CONCLUSION

Avec le monde sans cesse évolutif des nouvelles technologies, le bibliothécaire devra se former, changer sa façon de considérer le livre comme unique support tout en ne négligeant pas son rôle social. ■

Atelier 7 : Les normes bibliothéconomiques

Animateur : Joël Matot,

directeur des Affaires générales de la Lecture et du Livre de la Ville de Huy /
membre du Bureau du CSBP

Rapporteur : Marc Lavallé,

bibliothécaire-directeur f.f., Bibliothèque centrale itinérante de la province de Luxembourg

Le Chapitre VIII de l'Arrêté du 14 mars 1995 considère les normes bibliothéconomiques dans un sens restreint. Nous avons choisi d'élargir la réflexion aux multiples prescriptions légales évoquées tout au long du texte et reprises dans les tableaux annexes de l'Arrêté en question.

Le présent compte rendu reprend le plus fidèlement possible les considérations émises par les participants à cet atelier spécifique, sachant que la vaste problématique relative aux normes a également fait l'objet d'un questionnement dans d'autres groupes de travail.

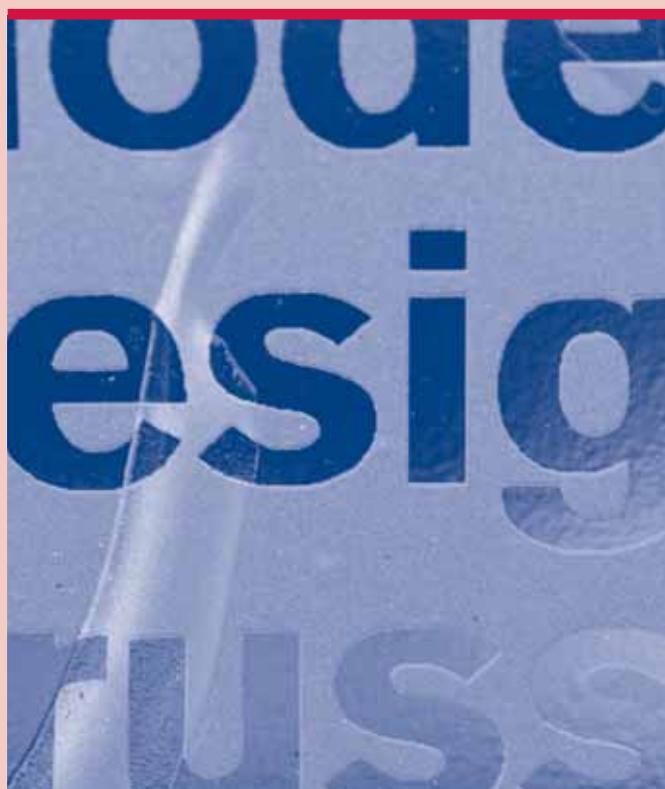
Concernant les surfaces, pourquoi fixer strictement celles-ci, alors que la bibliothèque est de plus en plus ouverte sur l'extérieur et que le travail en partenariat se développe de plus en plus largement ? Comment mieux tenir compte des conditions du terrain ? Bien qu'il convienne d'exiger des minima (et pour certains bibliothécaires ceux-ci demeurent peu élevés), un décloisonnement s'avère nécessaire : une nouvelle ventilation des surfaces doit être envisagée en fonction des besoins réels.

Pour ce qui relève des heures d'ouverture des bibliothèques locales, leur répartition est à reconsidérer, en tenant compte de l'ensemble du réseau concerné. Si leur nombre doit être déterminé pour les locales-pivots, les filiales et les dépôts doivent pouvoir ouvrir selon l'endroit où elles se situent.

Relativement à la politique des acquisitions, des définitions claires et des précisions doivent être apportées aux notions d'élagage, de retrait et de collection, dans certains cas il convient de se positionner, par rapport à la collection de base ? à la collection réelle ?. Quant à la diversification des fonds, la notion d'ouvrage de référence doit être revue, notamment en fonction de l'évolution des dernières technologies et d'Internet. Les encyclopédies « papier » demeurent toutefois fiables et ne doivent pas être oubliées, surtout celles destinées aux plus jeunes.

Si des chiffres s'avèrent nécessaires pour mettre sur pied une collection intéressante pour tous, ceux-ci doivent-ils rester aussi pointus ? La notion de fourchette doit apparaître à ce niveau. Faut-il encore quantifier en % ? C'est au(x) bibliothécaire(s) à voir ? Cela dépend de chaque bibliothèque ? De toute manière, c'est le public qui importe.

Les modifications de % intervenant lors du changement de catégorie de bibliothèque se justifient-elles encore ? Un déséquilibre apparaît et les ratios doivent être revus.



© Stéphane Féter

Comment tenir compte à ce niveau (diversification des acquisitions) de la notion de prix moyen du livre ?

Concernant les périodiques, ils représentent un coût important pour les bibliothèques. En certains endroits, les quotidiens ne sont-ils pas lus ? Pour d'autres bibliothécaires, une locale-pivot doit bien proposer plusieurs journaux, mais en tenant compte davantage des éditions régionales.

Le service de Pressbanking est à valoriser car il représente un investissement conséquent. En cas de recours à ce service, dans quelle mesure doit-on conserver les périodiques « papier » ?

La rubrique « autres supports » (dernier élément du point 3 de l'annexe 2 de l'Arrêté), n'est plus adaptée à la réalité actuelle (on ne peut pas parler en terme de section lorsque l'on parle de support).



© Stéphane Feiler

Dans l'analyse de la demande, le taux de fréquentation est à modifier notamment en fonction de toutes les personnes touchées (et ne doit plus reposer uniquement sur le nombre d'emprunteurs venus une fois en bibliothèque sur l'année). Il convient de revoir ce taux de manière plus souple et d'y refléter l'investissement des bibliothécaires envers leur public. Il est indispensable de rester en adéquation avec les questions posées dans le rapport d'activités (mesurer la vitalité de la bibliothèque).

Quelques considérations concernent le plan de développement de la lecture, qui doit progresser en phase avec les besoins du terrain et permettre plus de flexibilité (la mise en place de certains projets exigeant notamment moins de temps que prévu théoriquement). En catégorie C, il est difficile de réaliser un plan de développement en un an. En catégorie A, celui-ci ne doit-il pas demeurer triennal (comme en catégorie B) ?

Le plan de développement doit-il au départ être conçu globalement ? (sur le territoire d'une Principale ou d'une Centrale). Ou convient-il de partir des réseaux locaux pour l'établir ? De toute manière, plan global et plan local doivent se compléter.

Concernant la formation continuée, différents organismes formateurs doivent être reconnus par la législation (actuellement, les formations sont majoritairement données au niveau du C.L.P.C.F. et de certaines bibliothèques centrales).

Enfin quelques considérations abordées se rapportent au Chapitre VIII (normes bibliothéconomiques) de l'Arrêté :

- *prévoir des subventions en matière d'aménagement et d'équipement pour les bibliothèques en contrat-programme, afin d'encourager les pouvoirs organisateurs prenant la lecture publique en compte;*
- *préciser et/ou remanier les normes de catalogage et d'indexation :*
 - *il n'est pas nécessaire que le nom du format d'échange de notices apparaisse dans le texte de l'Arrêté (il peut faire l'objet d'un Arrêté spécifique ou d'une circulaire);*
 - *pour les règles des vedettes du catalogue auteurs, il s'agit de se conformer strictement à la norme AFNOR;*
 - *pour l'établissement du catalogue par sujets, RAMEAU (liste préformée) reste hermétique pour le grand public (malgré les renvois) et n'évolue pas idéalement en fonction de l'outil informatique. RAMEAU présente toutefois un intérêt pour l'établissement des catalogues collectifs, bien que l'harmonisation des termes exige un suivi perpétuel et donc beaucoup de travail. Il n'existe pas d'autre outil évolutif en la matière et RAMEAU est modifié par la Bibliothèque nationale de France. Certains bibliothécaires rappellent que les résultats obtenus lors d'une recherche RAMEAU dépendent de la structuration de la base de données. ■*

Atelier 8 : Le marketing

Animateur : Joëlle Froment,

bibliothécaire-dirigeante, Bibliothèque principale du Sud-Est de Bruxelles

Rapportrice : Nicole Salières,

bibliothécaire-dirigeante, Bibliothèque d'Etterbeek

L' atelier démarre très rapidement autour de la question suivante : quelle image de la bibliothèque donnons-nous et laquelle souhaiterions-nous donner ? Et plus largement, comment souhaitons-nous positionner la place des bibliothèques au sein de tout le secteur culturel ? De quelle plus-value pourrions-nous nous targuer pour nous démarquer d'autres secteurs ?

Il y a une certaine unanimité pour reconnaître un déficit actuel en matière de visibilité et de représentation : les bibliothèques sont associées à des institutions vieillottes (sauf pour les bibliothécaires et ceux qui les fréquentent) !; les médias, lorsqu'ils s'y intéressent, trouvent le « cadre » plus porteur que la dynamique, les bibliothécaires ne se sentent pas assez armés, ni en temps, ni en compétences pour faire ce qui est un métier en soi et enfin, sembleraient souffrir de modestie pour faire connaître leurs actions variées...

Quelles sont donc les lignes de force à travailler, quelle que soit la taille de la bibliothèque ou son insertion dans un cadre rural ou urbain ?

1. Assurer une présence et une visibilité au sein de la cité

On songe à la nécessité d'un fléchage urbain bien coordonné, à celle d'un pictogramme qui identifierait la « bibliothèque » dans toute la Communauté française en reconnaissant qu'il s'agit là d'une affaire de spécialistes et de moyens.

2. Travailler sur l'attractivité des bibliothèques

Il ne s'agit pas toujours de construire de nouveaux bâtiments, mais souvent de trouver des formules intermédiaires – en phase avec les ressources réelles des PO – comme un relifting des locaux, un bouleversement des agencements intérieurs, une présentation plus sélective et qualitative des livres calquée sur certaines librairies (quitte à éliminer une partie de la collection), ou en misant sur une redéfinition de l'accueil en bibliothèque.

3. Envisager une communication qui valorise les différents rôles de la bibliothèque et travaille sur le long terme

C'est un défi parce que la culture se vend surtout comme événementielle (cf. centres culturels, théâtres) et qu'il est ardu de valoriser un travail de fond et récurrent.

Une campagne marketing comme celle qui a eu lieu il y a quelques années à l'échelle de toute la Communauté française a révélé ses forces (la prise en main par un spécialiste de la communication) mais aussi ses faiblesses (elle ne reflétait pas la réalité de toutes les bibliothèques et s'était dispensée de travailler sur le long terme en faisant l'impasse de la répétition du message).

Le recours à des professionnels de la communication et la mise à disposition de ressources financières paraissent incontournables pour aboutir à une production qui sorte la bibliothèque d'un certain bricolage...

Il faut accepter que cette communication ne produise pas ses effets tout de suite mais surtout être conscient qu'elle doit être récurrente.

4. Réduire l'éclatement de l'image de la bibliothèque

Actuellement un certain nombre de réseaux travaillent pour se donner une visibilité locale et y parviennent. Et il faut admettre que l'image recherchée peut varier lorsqu'elle concerne un réseau rural ou urbain, ou en fonction de la taille du réseau.

Mais la diversité du message peut poser problème. Les pratiques (cartes, règlement) varient selon les réseaux, parfois très proches et brouillent la représentation que le public a de la bibliothèque et de son utilisation.

Certaines tentatives d'uniformisation ont échoué parce que le consensus semble impossible : le débat tourne très vite autour de la notion de gratuité et de la perte de ressources propres qu'elle implique pour certains PO. D'où la proposition de certains de supprimer l'autonomie dans ces matières et de recourir à une réglementation centralisée.

5. Casser, en terme d'image, la liaison automatique entre bibliothèque et école

Même si l'école reste un partenaire privilégié, il est impératif pour les bibliothèques de se distancier du créneau scolaire et de revendiquer un espace propre où les maîtres-mots semblent être « liberté » et « réappropriation du temps ».

Et c'est probablement de cette plus-value-là qu'il faudrait pouvoir se prévaloir en terme de marketing. ■

Atelier 9 : Les partenariats : mutualisation du travail des bibliothèques

Animateur : Alexandre Lemaire,
bibliothécaire, Bibliothèque locale communale de Genappe
Rapportrice : Catherine Renson,
bibliothécaire, Bibliothèque locale communale de Durbuy

L'option qui se dégage de l'atelier « Mutualisation du travail des bibliothèques » se base sur de précédentes expériences de mutualisation menées par la plupart des participants (20 bibliothécaires) et par l'animateur Alexandre Lemaire (Bibliothèque locale de Genappe).

Parmi les réalisations issues d'une mutualisation et d'une collaboration entre bibliothèques, on retiendra :

- la réalisation d'expositions itinérantes;
- la conception d'animations diverses et transférables;
- la gestion de collections : concertation au niveau des acquisitions de documents, du traitement, de l'équipement, de la circulation ou de la conservation partagée;
- la promotion commune de services ou d'événements;
- la diffusion de l'information;
- la mutualisation de services rendus au public : Bibliothèque virtuelle, Site des Sites, dépouillement partagé, etc.

Ces expériences se sont montrées utiles et positives, à la fois pour les bibliothécaires, les pouvoirs organisateurs et les usagers.

L'atelier « Les métiers » a montré que la profession et les fonctions des bibliothécaires se sont, à la fois, diversifiées et étendues (le prêt de livres n'est plus la fonction unique des bibliothèques) mais également spécialisées. En effet, au sein d'une équipe, il est peu fréquent de rencontrer un spécialiste de *l'heroic fantasy*, des littératures arabes ou de la création de nouveaux descripteurs Rameau. Au sein d'un réseau plus large, les probabilités sont toutefois plus grandes. Le partage de compétences entre les institutions devient donc profitable. De même, la diversité des bibliothécaires et la richesse des échanges entre eux produisent des réalisations ou des services de meilleure qualité que ceux conçus de manière autonome voire autarcique.

Les pouvoirs organisateurs se montrent généralement très intéressés par les économies d'échelles. La mutualisation en permet de multiples : en matériel, en personnel ...

Enfin, si tout usager est théoriquement égal et a droit à la même qualité de service en matière de bibliothèque, quel que soit son lieu de résidence, les réalités de terrain font apparaître que cette égalité est difficilement rencontrée. La mutualisation, quant à elle, permet sinon de gommer, du moins d'atténuer les inégalités de traitement.

Dès lors, puisque la mutualisation est bénéfique à ces trois acteurs du secteur, il convient de la poursuivre, de l'améliorer et de l'étendre. Pour ce faire, il est nécessaire de la coordonner, de la stimuler et de l'inciter.

Une nouvelle législation encadrante permettrait de la coordonner, d'éviter les doublons ou les incohérences.

Pour l'inciter, la législation devrait redéfinir deux notions fondamentales : celle d'« usager » et celle de « territoire de compétence ». L'usager, « l'utilisateur du service public de la lecture qui possède une carte annuelle et numérotée », devrait être défini comme « l'utilisateur du service public de la lecture ». L'usage des bibliothèques a changé. Si la bibliothèque est souvent encore identifiée comme une architecture, elle vit également hors les murs, elle connaît une vie virtuelle. Le monde apparaît comme un village, les nouvelles technologies ont redéfini la notion d'espace et de territoire, les utilisateurs ont acquis une mobilité différente. La compétence d'une bibliothèque filiale n'est plus son quartier, celle d'une locale sa commune ... Bref, la compétence n'est plus liée à un territoire géographique où s'exercent les missions de la bibliothèque. La seule identification de l'usager par une carte annuelle et numérotée n'est plus pertinente.

Un subventionnement revu devrait être l'incitant à une mutualisation accrue. Aussi, les participants de l'atelier ont-ils imaginé un subventionnement à deux niveaux. Le premier niveau serait proche de celui appliqué aujourd'hui, tant en termes d'exigences (toujours avec un minimum de surfaces accessibles au public, toujours avec un minimum de documents, toujours avec un minimum de plages horaires réservées à l'accueil du public, etc.) et de performances qu'en termes de subventions. Il constituerait le niveau sous lequel il convient de ne pas descendre. Il est le minimum requis en matière de service public de la lecture. Un second niveau serait prévu, modulable en fonction du degré de la mutualisation. Toute tâche mutualisée entre bibliothèques, toute action menée en partenariat, tout public servi de concert devrait être « payé » et subventionné. Plus la mutualisation est étendue, plus le taux de subventionnement serait important.

La mutualisation est une amélioration probante du service public de lecture. Un subventionnement à deux niveaux, ne serait ni contrainte ni sanction, mais serait un encouragement efficace, compris par le plus grand nombre, au service du plus grand nombre. ■

Atelier 10 : Les partenariats avec différents acteurs et synergies entre pouvoirs publics

Animateur : Benoit Cosme,
bibliothécaire, Bibliothèque locale communale d'Arlon
Rapportrice : Dominique Morelle,
bibliothécaire, Bibliothèque locale de Doische

Notre première tâche lors de ce débat a été de définir ce qu'on entendait par « partenariats », cela afin d'éviter toute confusion avec les collaborations. Il est ressorti qu'il s'agit d'une dynamique de mise en commun de moyens afin de réaliser un projet où les objectifs sont communs, en excluant la notion financière ou commerciale. Nous avons constaté que beaucoup de bibliothécaires présents réalisaient régulièrement des partenariats. Le partenaire privilégié de ceux-ci étant les établissements scolaires, mais qu'en est-il des autres partenaires possibles : Centres culturels, Maisons de jeunes, Centre d'alphabétisation, crèches, CPAS, bibliothèques spécialisées ? Ils sont, en général, un peu oubliés. En effet, en 2004, 40% des partenariats établis par les bibliothèques concernaient les établissements scolaires, contre 10,2% un Centre culturel, 11,4% le CPAS ou la commune ou encore 2% un groupe d'alphabétisation (*Le Réseau public de lecture en Communauté française : évolution 2004*).

Ensuite, nous nous sommes interrogés sur les raisons pour lesquelles il était intéressant de mettre en place un partenariat. Nous en avons épinglé trois principales. La première, et il s'agit là d'une de nos missions principales, est de pouvoir toucher les « non-publics ». Comment mieux les atteindre sinon par les organismes qui les concernent et les touchent particulièrement (organismes d'alphabétisation, CPAS ...). La deuxième raison est financière puisqu'elle consiste à trouver des ressources extérieures aux subventions octroyées. Etant donné que les subventions des autres acteurs culturels ont augmenté, n'est-ce pas là une possibilité de pouvoir en bénéficier autrement ? Enfin, la dernière raison que nous avons évoquée est temporelle. Même si la mise en place d'un partenariat nécessite un investissement en temps au départ, le gain de temps pour la bibliothèque n'est pas à négliger, principalement pour les bibliothèques où le personnel est restreint.

Mais attention, partenariat : oui, mais pas instrumentalisé, ni simple exécutant. Il est primordial que le partenariat soit bénéfique pour les deux partenaires : de plus, une évaluation systématique doit être réalisée afin d'éventuellement pouvoir supprimer certains partenaires non bénéfiques.

Suite aux réflexions et aux expériences de chacun, enrichies par la diversité des professions représentées (bibliothécaires, enseignants, responsables de projet, conseiller communal...), nous posons la question suivante : ne pourrions-nous pas envisager une politique culturelle globale pour l'ensemble de la commune, en réunissant tous les acteurs culturels dont le fil rouge de chacun est l'éducation permanente. Les



© Stéphane Féler

outils de gestion et de réflexion existent déjà : les comités de concertation des bibliothèques, les conseils culturels des Centres culturels, les comités de jeunes ...

Dans le meilleur des mondes, il suffirait de pouvoir coordonner et réunir les bonnes volontés de chacun. Mais bien sûr, sans une réelle volonté commune, différentes difficultés apparaîtront : difficultés de travailler en équipe, difficultés de coordination, difficultés de passer outre la notion de compétition.

Pourtant dans le Brabant wallon, trois communes nous montrent que cela est possible. Autour d'un travail sur la mémoire collective, l'ensemble des acteurs se sont réunis afin d'unir leurs efforts : la bibliothèque a fourni les documents sur le sujet, l'association d'histoire locale a recueilli les témoignages des personnes concernées et le Centre culturel a mis en place une pièce de théâtre sur le thème évoqué.

Alors, quand on veut, on peut ? Oui sans doute, mais avec des aménagements de la législation définissant le cadre et les champs d'actions des partenariats. Ne serait-il pas imaginable d'octroyer des subventions supplémentaires lors de projets communs ? ■

Atelier 11 : Le financement

Animateur : Jean-Michel Defawe,

administrateur délégué du Centre Multimédia Don Bosco à Liège / directeur de la FIBBC

Rapportrice : Christiane Ledoupe,

bibliothécaire en chef, Bibliothèque Les Chiroux à Liège

1° Le manque de visibilité des bibliothèques publiques, le déficit en terme d'image de la lecture publique : on nous oublie car on ne nous voit pas. Or, le politique s'intéresse essentiellement aux projets visibles, médiatiques.

La lecture publique n'est pas médiatisée. Est-elle ou n'est-elle pas « médiatisable » ?

2° Les différences de subventionnement établies par la législation entre bibliothèques publiques et bibliothèques de droit privé ainsi que celles établies entre la lecture publique et les autres secteurs culturels (éducation permanente, centres culturels...).

3° Le sous-financement structurel du secteur de la lecture publique et le sous-financement structurel de la Communauté française.

Ces constats ayant été faits, les participants ont envisagé les sources possibles de financement dans le cadre d'un des aspects de la journée de réflexion, soit la révision de la législation.

- Revoir la législation quant au subventionnement des emplois multiples et diversifiés que le personnel des bibliothèques est amené à occuper (animateur, formateur, informaticien, médiateur, ...);
- Revoir la législation afin de rendre obligatoires les dépenses culturelles des pouvoirs organisateurs;
- Revoir la législation pour obliger les provinces à augmenter de manière significative le niveau de subventionnement des actions culturelles sur leur territoire;
- Revoir la législation quant à l'introduction et au suivi des reconnaissances, des contrats programmes et des passages de catégorie afin que, à l'aboutissement du processus, les sommes induites soient inscrites à l'"incontestablement dû";
- Revoir la législation pour que l'indexation des subventions forfaitaires soit effective;
- Revoir la législation pour qu'elle autorise (favorise ?) le détachement des enseignants vers les bibliothèques publiques comme c'est le cas actuellement vers les organisations de jeunesse;
- Revoir la législation pour que soit possible le subventionnement de projets précis sous la forme de contrats programme.



© Stéphane Feiler

De manière plus générale, les participants ont évoqué différentes formes de partenariat avec le secteur privé (des exemples, rares il est vrai, ont été cités) et entre opérateurs culturels d'une même commune ou en intercommunale.

L'Europe offre un éventail important de possibilités d'aides budgétaires pour des projets culturels mais le labyrinthe administratif est tellement complexe qu'il serait indispensable de pouvoir compter, au niveau de la Communauté française, sur un agent de référence pour la constitution des dossiers.

En conclusion, il a été précisé que tout objectif doit viser à des résultats et exiger des moyens.

Le bibliothécaire doit convaincre les pouvoirs subsidiaires de l'intérêt et de la visibilité de son projet mais il doit également les convaincre de l'obligation de moyens pour arriver au résultat.

Dans le même esprit, toutes les missions qui sont assurées par les bibliothèques publiques et qui ne sont pas, qui ne peuvent pas être valorisées dans le rapport d'activité et l'actuelle grille de saisie des résultats, toutes ces missions doivent être reconnues et subventionnées. ■

Atelier 12 : L'offre et les ressources

Animatrice : Marie Baivier,

bibliothécaire-dirigeante, Bibliothèque locale communale de Braine-L'Alleud

Rapportrice : Kathleen Simonis,

bibliothécaire, Bibliothèque locale de Woluwé-Saint-Lambert

Cet atelier au sujet fort large avait pour mission de faire le point sur plusieurs thèmes :

- les collections
- les technologies informatiques
- les animations
- l'ouverture de la bibliothèque

1. NOUS NOUS SOMMES DONC PENCHÉS SUR LA PREMIÈRE RESSOURCE INHÉRENTE À L'EXISTENCE DE TOUTE BIBLIOTHÈQUE : LES COLLECTIONS.

La législation actuelle est très encadrante. Est-ce un carcan ou un encouragement dans le cadre de notre profession ?

- *La proportion des documentaires par rapport aux ouvrages de fiction semble arbitraire et trop élevée par rapport à la demande des usagers. Il est bien entendu cependant qu'il faut garder une offre diversifiée de documentaires, mais on constate que ces ouvrages sortent moins souvent qu'auparavant et souffrent de la concurrence Internet.*
- *Par rapport au fonds, même si le lecteur bénéficie du « droit à la permanence des références », il est clair que les ouvrages classiques incontournables doivent être renouvelés pour lutter contre cette image un peu vieillotte de la bibliothèque.*
- *Faut-il exiger dorénavant dans les normes un pourcentage de bandes dessinées ? Ce sont les ouvrages qui ont le plus grand taux de rotation et ils représentent une vitrine belge plus qu'enviable.*
- *En ce qui concerne le don de livres, nous ne pouvons pas accepter des ouvrages vieux de plus de 3 ans; dans ce cas, ils ne peuvent être comptabilisés officiellement. Peut-on élargir cette condition à 5 ans ou plus selon l'état du livre ?*
- *Pour l'élagage, l'utilisation de la réserve de Lobbes ne fait que démarrer. Cela permet néanmoins déjà aux bibliothécaires d'élaguer avec une bonne conscience.*
- *Bien que l'on insiste sur le rôle de la bibliothèque comme lieu de proximité capable de répondre immédiatement aux demandes des usagers, une spécialisation des fonds selon les différentes implantations permettrait d'élargir l'offre des bibliothèques, soit dans un même réseau, soit dans des entités plus larges, voire même des provinces ...*

Il s'agit donc de se choisir des pôles d'excellence et de privilégier le partenariat comme le prêt inter-bibliothèques ... D'où la nécessité de collaborer et de penser les fonds en complémentarité.

- *Il est conseillé aux bibliothécaires de penser à rentrer bien à temps au pouvoir subsidiant la demande d'accroissement de budget afin de répondre aux exigences d'augmentation des collections selon le décret.*

2. LES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES

Nous sommes restés dans notre atelier au stade des questions, un autre atelier traitant plus spécifiquement de ce sujet.

Il est évident qu'il faut veiller à la modernité de nos équipements et répondre à la mise à disposition d'outils informatiques pour le lecteur.

Mais le débat a plutôt porté sur le futur visage des bibliothèques :

Peut-on envisager des lieux où l'utilisateur pressé et déterminé utiliserait une boîte à livres et donc un service automatisé qui lui éviterait de faire la file par exemple ... et d'autre part, une disponibilité accrue du bibliothécaire pour accueillir, conseiller et former les usagers en demande d'informations ou de lien social ?

Il faut noter que beaucoup d'autres institutions proposent des formations à l'usage des outils informatiques comme le CPAS, des associations d'insertion sociale, des mouvements pour les personnes âgées, les maisons de jeunes ...

De plus, une initiation à la recherche sur le Net en bibliothèque nécessite un personnel spécialisé dont beaucoup de bibliothèques ne disposent pas.

3. LES ANIMATIONS

Les animations sont-elles, pour les bibliothèques, le meilleur moyen de les inscrire dans leur environnement géographique et socioculturel ? C'est souvent le cas, même si les situations sont totalement différentes lorsqu'il s'agit d'une bibliothèque rurale ou d'une bibliothèque citadine. Outre les animations scolaires qui restent évidemment incontournables, il existe aujourd'hui une telle variété d'animations possibles que chaque bibliothèque peut faire preuve d'originalité et d'imagination. Mais cela prend du temps, de l'énergie et requiert un personnel compétent.



© Stéphane Féter

Si le ou la bibliothécaire travaille seul(e), l'animation reste un véritable problème et un casse-tête d'organisation.

La seule solution possible semble être le partenariat.

Faut-il changer le métier de bibliothécaire ? Ou exiger de lui une grande polyvalence et faire appel le cas échéant à un technicien de l'informatique, du marketing, de l'animation ? Bref, travailler en sous-traitance.

4. LE DERNIER POINT ABORDÉ EST CELUI DE L'OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES

- *Nous vous faisons grâce du spectre de l'ouverture le dimanche, bien que quelques bibliothèques la pratiquent depuis de longues années.*
- *Un plus grand nombre d'heures d'ouverture n'entraîne pas d'office une augmentation du lectorat, mais plutôt un étalement de la visite des lecteurs sur les différents jours de la semaine.*
- *Ce point rejoint la question déjà abordée plus haut du futur visage des bibliothèques : propose-t-on des services automatisés aux*

usagers, ce qui permettrait d'élargir les heures d'ouverture moyennant quelques aménagements sans trop de frais ?

Nous avons clôturé cet atelier par une discussion sur la notion de plan de développement de la lecture du réseau :

Serait-il possible, en fonction d'un objectif prioritaire du réseau, d'étaler sur 3 ans par exemple, la comptabilisation des différents types d'ouvrages dans les différentes catégories exigées par le décret ? Cela permettrait à une entité de développer un fonds particulier pendant une année pour répondre à une action précise vers tel ou tel public cible, quitte à rectifier les achats l'année suivante pour rester dans les marges décrétales.

Nous demandons donc dans la nouvelle législation une révision des normes bibliothéconomiques : un décloisonnement des collections, une plus grande souplesse dans les normes exigées et un étalement dans le temps de la comptabilisation des ouvrages.

Cela donne également une plus grande responsabilité aux pouvoirs organisateurs, qu'ils soient communaux ou privés. ■

CONCLUSIONS

Un CSBP dynamique

par **Viviane FLAMENT**,
vice-présidente du CSBP

Non, le Conseil supérieur des Bibliothèques publiques n'est pas, comme nous l'a gentiment précisé un jour, en séance, un de ses membres, un ramassis de vieux machins qui ne servent à rien. Non, cette journée en est d'ailleurs la preuve : elle qui a pour but non seulement de répondre à une demande de notre ministre, mais aussi celui et surtout d'être à vos côtés pour, ensemble, considérer un moment important de notre histoire.

LES TRAVAUX DU CSBP

En fait, les travaux de notre Conseil sont assez mal connus de la majorité des bibliothécaires. Je peux bien l'admettre et j'y vois deux raisons : la première est sans aucun doute la conséquence d'un manque d'information de sa part ; la seconde est que la détermination que vous mettez dans l'accomplissement des nombreuses sollicitations quotidiennes vous laisse trop peu de place pour projeter un regard plus large sur le déroulement de la vie professionnelle au-delà de nos frontières et même à l'intérieur de celles-ci parfois. Ceci, j'ai pu le constater au détriment du rayonnement de nos bibliothèques et de la vôtre en particulier.

Il serait désobligeant que la majorité d'entre vous soit tenue éloignée de tout débat, de travaux et de discussions animées par quelques bibliothécaires plus sensibles que d'autres à l'évolution de notre profession, habitée, elle, par tant de références culturelles, tant de valeurs morales, tant de tonalités des liens sociaux, en mutation perpétuelle et si soudaine. À cet égard et, comme vous l'a confié ce matin notre présidente, le Conseil supérieur tout entier se réjouit de votre importante participation de cet aujourd'hui.

L'arrivée de nouveaux publics, associée à celle des technologies de l'information et de la communication bouleverse notre métier. C'est une lapalissade. Vous en êtes d'ailleurs les premiers témoins.

C'est d'ailleurs aujourd'hui un leitmotiv au sein de cette société dans laquelle nous risquons de vivre plutôt sous le règne du vide du signe que sous celui du sens de l'information.

UNE IDENTITÉ PROFESSIONNELLE « ÉCLATÉE »

Ici donc se posent les questions relatives à notre métier et à ses compétences.

Qu'on le veuille ou non, notre identité professionnelle a éclaté et nous force à nous questionner sur la manière d'assurer toutes les fonctions

anciennes et nouvelles, et elles sont nombreuses, celles qui concernent la gestion du patrimoine, le prêt traditionnel, les animations, l'informatisation, la numérisation, la bibliothèque virtuelle, le travail en réseau, les partenariats, le management, le marketing, la formation des usagers, l'accueil des nouveaux publics. La fonction de nos bibliothèques est aujourd'hui aussi d'être un lieu d'apprentissage, et c'est la raison pour laquelle l'attention apportée à l'architecture de nos institutions, comme lieux emblématiques au sein de nos villages et de nos villes doit nous mobiliser plus que jamais. Si nous sommes d'évidence, aujourd'hui déjà, porteurs de plusieurs cultures professionnelles et acteurs de tant d'activités, ne devrions-nous pas, par conséquent, nous fonder dans un vaste projet culturel rassemblant toutes les institutions éducatives et culturelles, projet à élaborer au départ des besoins actuels de nos publics ? Les facteurs sociaux sont donc en mutation dès lors que notre société devient de plus en plus qualifiée. Ne devrions-nous pas aussi regarder différemment l'offre que proposent nos institutions, en ne privilégiant pas nécessairement les habitués, mais en élargissant notre regard et notre attention aux modalités de lecture de l'ensemble de nos concitoyens ?

Pour ce faire, il est impératif de savoir d'où on vient et de déterminer ce que nous voulons offrir. Tenons compte, par exemple, que l'usage d'Internet s'effectue démesurément hors des bibliothèques alors que le déficit de formation à la recherche documentaire est manifeste.

Nous en arrivons conséquemment à un des sujets majeurs : celui des publics, sujet récurrent si l'on considère que nous travaillons au départ de critères quantitatifs et qualitatifs.

L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Le rapport, publié en mai dernier, sur l'évolution du réseau public de lecture 2004, nous apprend comme nous l'avons évoqué ce matin, d'une part la légère régression du taux de fréquentation et du nombre des prêts en Communauté française ; d'autre part, la fidélisation des publics grâce à l'élargissement de l'offre à d'autres supports que le livre. D'autres questionnements s'imposent également.

Y a-t-il érosion du livre par rapport à Internet ?

Y a-t-il intensification de la consultation ?

Y a-t-il un rapport entre le niveau d'études et la probabilité de fréquentation ?

Comment rendre nos institutions plus attractives ?

Ces questionnements et ceux à venir ne nécessiteraient-ils pas la création d'un « observatoire de la culture » qui capitaliserait les enquêtes pour analyser l'évolution des phénomènes sociétaux afin de produire des instruments pratiques à destination des décideurs, des élus, des institutions de formation, des acteurs culturels et des bibliothécaires en particulier ?

Chez nous, comme dans d'autres pays, nous ressentons en tout cas le besoin d'analyser et de répondre à l'impact de la révolution en marche, ne serait-ce qu'à propos, par exemple, de la dématérialisation du livre.

LA BIBLIOTHÈQUE HYBRIDE

Nous entrons ici de plain-pied dans le concept de l'hybridation, du partage entre les supports traditionnels et les supports numériques que pose le problème de la « bibliothécarisation » mondiale.

Nos bibliothèques publiques sont seulement - encore aujourd'hui - un lieu d'expérience par rapport à une théorie relativiste qui ne permet plus d'intégrer la réalité dans une seule classification. Nous en sommes toujours à considérer la notion de collection qui correspond à l'organisation du savoir. Or, aujourd'hui, l'espace change, le savoir bouge avec les outils et l'usage qu'on en fait. Se pose donc la question essentielle des politiques documentaires disposant de moteurs de recherches et d'indexations simples plutôt que les traditionnels catalogues, ce qui implique une nouvelle organisation des réseaux et de la bibliothéconomie. Ce n'est pas sans raison que nous avons pris le train de la modernité en créant notre bibliothèque virtuelle en Communauté française.

D'évidence se posera donc très vite le problème de l'avalidation des données et des échanges. Intervendra dès lors le concept de la notion de mémoire : que faudra-t-il faire de tous ces échanges, des débats, de ces questions-réponses ?

Devra-t-on tout stocker ?

Revenons quelques instants à la numérisation, évoquons rapidement le recours au livre numérique, peu ou pas du tout utilisé dans nos bibliothèques, à part quelques institutions disposant de collections patrimoniales. En France, cependant, l'expérience a commencé dans quelques grandes médiathèques telle que celle de Troyes.

L'impact de ces technologies de l'information et de la communication ainsi que celui de l'informatisation nous permet d'aborder maintenant les problèmes concernant l'élargissement des périodes d'accès, la disponibilité accrue du personnel et plus particulièrement l'affectation des catégories ou types de professionnels qui devraient faire partie intégrante du personnel reconnu à part entière dans nos institutions.

Par exemple, le prêt et le retour automatisés des supports gérés par l'utilisateur lui-même permettent chez nos voisins, et depuis peu chez nous, de restituer une plus grande disponibilité, surtout qualitative, pour l'utilisateur : les boîtes à lettres informatisées appelées les « automates de retour » offrent quant à elles la possibilité de restituer les documents à toute heure, mais aussi d'enregistrer le retour automatique et de mettre à jour le « compte » d'emprunteur : une liberté pour l'utilisateur et une tâche de moins pour le personnel.

L'EXEMPLE FINLANDAIS

Au départ de la prise en considération de l'évolution du concept d'espace physique et virtuel, et donc de la bibliothèque hybride, de la bibliothèque traditionnelle et de la bibliothèque en ligne, j'ai choisi de vous présenter en exemple l'expérience finlandaise qui mérite une attention particulière. La bibliothèque d'Helsinki qui, soit dit en passant, ouvre ses portes en hiver de 8 h à 22 heures et en été, de 10 à 22 heures vient de créer une « station service » d'information sous forme d'un meuble, plus exactement d'un baril de pétrole, avec pour slogan « demandez tout ce que vous voulez ». Ce « baril info » transportable, géré par un professionnel du service de l'information se retrouve aussi dans la gare, la piscine, les centres commerciaux, les parcs... et peut être aussi contacté par SMS ou téléphone. La réponse aux questions posées, accompagnée de l'explication de la démarche de recherche est apportée par le moyen choisi par l'utilisateur. Il est ici intéressant d'apprendre que les visites en ligne sont plus importantes que les visites physiques : le personnel répond à 600 questions par mois. Quant au « chat », ils sont quantifiés au nombre de 7.000 par mois.

Quittons le « baril info » et considérons le projet 2010 qui, lui, nécessite la recherche de budgets extérieurs, de sponsors, de mécènes, pratique qui, peut-être, mériterait d'être envisagée chez nous : une bibliothèque ouverte 78 heures, 7 jours sur 7, dont la collection serait centrée sur la musique, la BD, le cinéma, les guides touristiques, les magazines, les journaux. Située centre ville, près de la gare, elle disposerait d'un automate de prêt et de retour.

Cette bibliothèque, nous a informé la bibliothécaire-directrice, sera idéale pour l'autonomie de l'utilisateur mais aussi et surtout pour l'aide apportée par le personnel. Elle disposerait en outre, d'un ordinateur spécialement réservé aux courtes visites, destiné, par exemple, à la consultation prévue en plusieurs langues et accessible aux aveugles. L'utilisation d'un scanner sera mis à disposition pour la réalisation de photos numériques, un studio est réservé à l'audio-visuel et enfin, un espace sera prévu pour permettre aux artistes de présenter leurs propres œuvres.

J'en terminerai avec l'expérience finlandaise par un détour dans le « meeting point ». Dans ce lieu de rencontres seront donnés des cours accessibles à tous sur les nouveaux moyens de communications, sur la manière de retenir en ligne un déplacement en train, par exemple, le tout complété par la présence d'un service pour l'emploi et de l'utilisation des TV digitales. Le but de ce « meeting point » est tout simplement d'apporter au citoyen finlandais à se débrouiller dans la vie.

Bien entendu, ces nouvelles options de la bibliothèque municipale ne mettent pas en cause la bibliothèque traditionnelle qui jouera toujours son rôle en ville et dans les endroits plus retirés. Il est important de constater que les Finlandais mettent à l'avenir l'accent sur la communication, ce qui provoque, même chez eux, une remise en cause de leur fonctionnement professionnel.

Que nous soyons confrontés à l'espace physique ou virtuel, qu'il soit fixe ou itinérant comme le bibliobus ou le « baril info », le lieu, où la présence de l'utilisateur est réelle, doit être un lieu où l'on se sent bien et manifestement où l'on peut partager.



© Stéphane Féler

Cet espace de pratique sociale, cet espace de « l'échange de la connaissance » doit être un espace sans barrière financière, que l'on fréquente gratuitement, où le bibliothécaire accepte de partager son savoir, son savoir-faire et son savoir-être avec les autres bibliothécaires et, aussi et surtout, avec les citoyens, tout en admettant que l'utilisateur puisse aussi apporter sa contribution. Donc, lieu où toutes les différences peuvent s'exprimer, dans lequel ou à côté duquel, nous devrions développer des communautés de savoir; choix concrétisé à Lyon par le « guichet du savoir ». Une des manières d'opérer ce partage du savoir est aussi d'éviter la rivalité, de transformer ce lieu en espace de complémentarité des professions notamment avec les enseignants en disposant, bien sûr, de moyens humains et financiers accrus, avec les éditeurs, les libraires, les auteurs, les responsables de centres culturels, d'être, enfin, un lieu de la rareté des confrontations des idées.

MUTUALISATION, RÉVISION DES NORMES, ANIMATION

Une des autres options proposées dans nos réformes concerne la mutualisation qui devrait être stimulée et coordonnée par la législation.

La révision des normes et son adaptation, avec plus de souplesse, devrait, quant à elle, être remise davantage en adéquation avec les besoins de terrain, notamment en fonction de la réalisation des plans de développement.

Dans le tourbillon de nos réflexions, nous n'oublierons pas d'évoquer la part réservée à ce que, par tradition, nous appelons l'animation des lieux, activité qui est actuellement notre fleuron, contestée encore parfois de nos jours par celles et ceux qui estiment toujours que la mission des bibliothèques est avant tout d'offrir des collections à la consultation et au prêt. Si les bibliothèques, hier, s'imposaient comme lieu de littérature, elles sont au XXI^e siècle, pour Bertrand Calenge « des lieux du croisement du savoir, de l'actualité et du questionnement sur le monde ».

Patrick Bazin, directeur de la Bibliothèque municipale de Lyon, quant à lui, note que ces activités culturelles restent peu valorisées et peu remarquées par rapport à celles des musées et des théâtres. Il déplore surtout, comme cela existe chez nous aussi malheureusement l'attribution de « budgets ridicules » dans ce domaine.

LE FINANCEMENT

Les budgets ! Nous y voilà inmanquablement. Un effort, sans doute, une prise de conscience, une reconnaissance à coup sûr du rôle que nous jouons, viennent de nous être octroyé, cette fois couronnés par la confirmation d'une augmentation budgétaire appréciable, notamment en 2008 et 2009.

Mais, qu'advendra-t-il demain, lors de la mise en application de notre législation réactualisée, de nos propositions d'avenir, de nos objectifs

reprécisés, des nombreux réajustements – comme l'égalisation des subventions attribuées aux acteurs culturels, la résolution des problèmes liés au non-marchand, les subventions relatives aux infrastructures, les reconnaissances et passages de catégories, les budgets destinés aux animations, à l'informatisation – ? Espérons que les budgets attribués dans les limites du raisonnable certes, le seront aussi dans les limites qui permettront de gérer dignement ces lieux culturels qui rassemblent sans doute aujourd'hui le plus de monde.

Vaste programme. Il induit effectivement la prise de conscience collective et simultanée des élus locaux, provinciaux, communautaires et fédéraux qui se doivent, au vu du rôle nouveau de la bibliothèque publique, d'assumer les dépenses des nouveaux cadres subventionnés et référentiels ainsi que celles de campagnes générales et de proximité de médiatisation.

LA FORMATION ET LA CERTIFICATION

Il va de soi, qu'à ce stade de notre synthèse, nous considérons enfin le domaine des formations afin d'éviter que la nouvelle génération de bibliothécaires ne fasse perdre aux bibliothèques l'universalité culturelle qui les caractérise aujourd'hui.

Si l'essentiel du métier semble, avec les adaptations inhérentes à l'actualité technologique, durablement assuré, il est nécessaire que les métiers adjuvants en bibliothèque publique positionnent les acteurs comme agents accélérateurs de l'évolution dans une perspective de mobilité européenne, au départ d'une analyse fonctionnelle des emplois dans une approche qualitative.

À ce jour, le bibliothécaire s'apparente à un marionnettiste. Il doit tirer sur toutes les ficelles des acquisitions, du catalogage, du désherbage, du prêt, de l'animation, des relations avec les pouvoirs organisateurs, avec les élus et les publics.

En l'absence de formations réactualisées, nous nous trouvons devant l'obligation de multiplier l'organisation de formations continuées, qui en l'occurrence restent nécessaires. Le choix d'un socle commun spécifique à la profession pourrait, par exemple, être complété par un dispositif de capitalisation des modules ou de formations continuées adaptables à toutes les évolutions et mutations. On pense essentiellement aux domaines technologiques, de la relation, de la gestion et du management, de la communication, de l'aptitude à structurer, synthétiser, ordonner, mais aussi au domaine des spécificités propres au métier, telles que la jeunesse, l'animation, la coordination de projets...

Puisqu'il y a un virage induit par l'application des directives de Bologne visant à l'harmonisation, n'oublions pas de nous pencher également sur les possibilités qu'offre la certification européenne. La révision des cadres subventionnés, permettant l'engagement de personnels spécialisés, fut une des propositions de notre journée ainsi que la durée et les contenus des formations universitaires en créant une formation spécifique.



© Stéphane Féfer

Au cœur de la politique, il y a la culture

Les bibliothèques publiques sont donc, en début de ce siècle, au carrefour des évolutions.

Le projet que nous devons proposer, dans un esprit de dialogue garant de la diversité, a trouvé aujourd'hui en partie ses bases de réalisation. En croisant le regard du politique, il sera un projet ambitieux, un projet de reconstruction du lien social, même si d'une manière générale nous disposons de peu de référent, puisqu'aujourd'hui, même le modèle démocratique, est fragilisé.

Ensemble, remettons-nous donc, dès demain, encore plus à la tâche !

*Madame la représentante de la ministre, chers collègues, je terminerai cette synthèse et réflexions agrémentées d'expériences étrangères en citant Aimé Césaire : *La politique ne mériterait pas une parcelle d'énergie si elle n'était pas justifiée par un projet culturel.* ■*

Revoir la législation est essentiel

par **Annick VILAIN**,

représentante de la ministre de la Culture Fadila Laanan

Ouvrant la conclusion des exposés et des débats qui ont émaillé la rencontre et brochant la synthèse de la journée, madame Viviane Flament a souligné les changements fondamentaux intervenus dans la profession de bibliothécaire à la suite de l'arrivée des Technologies de l'Information et de la Communication, et l'éclatement de notre identité professionnelle qui en est la conséquence inéluctable. Elle a montré la nécessaire adaptation des formations, tant la formation de base que la formation continuée, adaptable à toutes les évolutions technologiques ainsi qu'aux nouvelles possibilités qu'offre la certification européenne. Elle a aussi démontré la nécessité de la création d'une formation spécifique des cadres tant pour répondre aux impératifs de la fonction managériale qu'aux besoins générés par la spécialisation des fonctions au sein de l'équipe qui gère la bibliothèque avant de conclure qu'ils 'agit là d'un vaste programme incluant la prise de conscience des représentants politiques à tous les niveaux, tant municipal que provincial et communautaire.

Prenant la parole en tant que représentante de madame la ministre Fadila Laanan, je voudrais rappeler la mobilisation opérée l'an dernier par les États généraux de la Culture. Admettant la déception engendrée par la répartition budgétaire au sein des différents secteurs de la Culture auprès des professionnels du secteur de la Lecture publique, je dois évoquer la révision de la législation, annoncée il y a quelque temps déjà, et notamment lors de la Foire du Livre de Bruxelles en mars 2006. Il est nécessaire de légiférer pour combler certaines carences et fixer certaines orientations fondamentales.

Rappeler aussi que les États généraux de la Culture ont permis d'obtenir un refinancement du secteur : 100.000 € en 2006 et 2007, en 2008, quelque 2 millions €, et en 2009, 2,5 millions de plus pour la Lecture publique. Ce sont là des perspectives heureuses. La Culture représente à ce jour 7% du budget global de la Communauté.





© Stéphane Féter

Madame la Ministre est bien consciente du rôle démocratique du Réseau public de la Lecture, non seulement sur le plan du développement culturel, mais aussi au niveau de la prise de conscience citoyenne. Il est en effet très important de renforcer la prise de conscience du citoyen en renforçant son esprit critique.

Il est grand temps de revoir la législation de 1978 car le contexte a profondément changé.

Je suis envoyée, non pour faire des propositions mais pour vous écouter.

D'ores et déjà, certaines décisions ont été prises :

- *Participer à la création la bibliothèque numérique européenne, en commençant par la mise sur pied de la bibliothèque numérique de la Communauté française, qui comportera un important volet littéraire patrimonial et contemporain et intégrera à terme la bibliothèque numérique européenne;*
- *La collaboration avec le niveau fédéral en vue de la mise en place d'espaces publics numériques, et la réalisation d'espaces publics numériques pour les publics éloignés, en incluant notamment les CPAS.*

Les accords du non marchand 2006-2010 ne reprennent pas pour l'instant le secteur de droit public dans le Réseau public de Lecture.

En ce qui concerne les infrastructures culturelles, si d'une manière générale la priorité est donnée, jusqu'en 2007, aux projets cofinancés par les fonds structurels européens cependant, en 2005, 60% des subventions aux collectivités locales ont été consacrées à la construction ou l'aménagement de bibliothèques et des bibliothèques itinérantes. En outre un nouveau dispositif a été mis en place à la suite des États généraux de la Culture grâce auquel un volume plus grand encore sera consacré aux projets d'infrastructures.

D'autres projets qui ont fait l'objet de discussions et de débats se retrouvent dans le texte « Priorités Culture », élaboré en 2005. Ils seront mis en œuvre d'ici la fin de la législation.

Le secteur des bibliothèques publiques va continuer ses consultations, et je puis vous assurer que je vous accompagnerai tout au long du chemin.

Pour conclure, je suis ravie de l'enthousiasme et de l'esprit positif des bibliothécaires, que j'ai pu constater, tout au long de cette journée de réflexion, lors des ateliers, des débats et des conversations diverses entretenues notamment au cours des temps libres. ■